

École Le Monarque – Fiche technique chronologique

Dates de fondation : 1944 (chalet d'été) / 1959 (Institut Val-du-Lac)

Commission scolaire d'origine : s.o. (Société de réhabilitation de Sherbrooke)

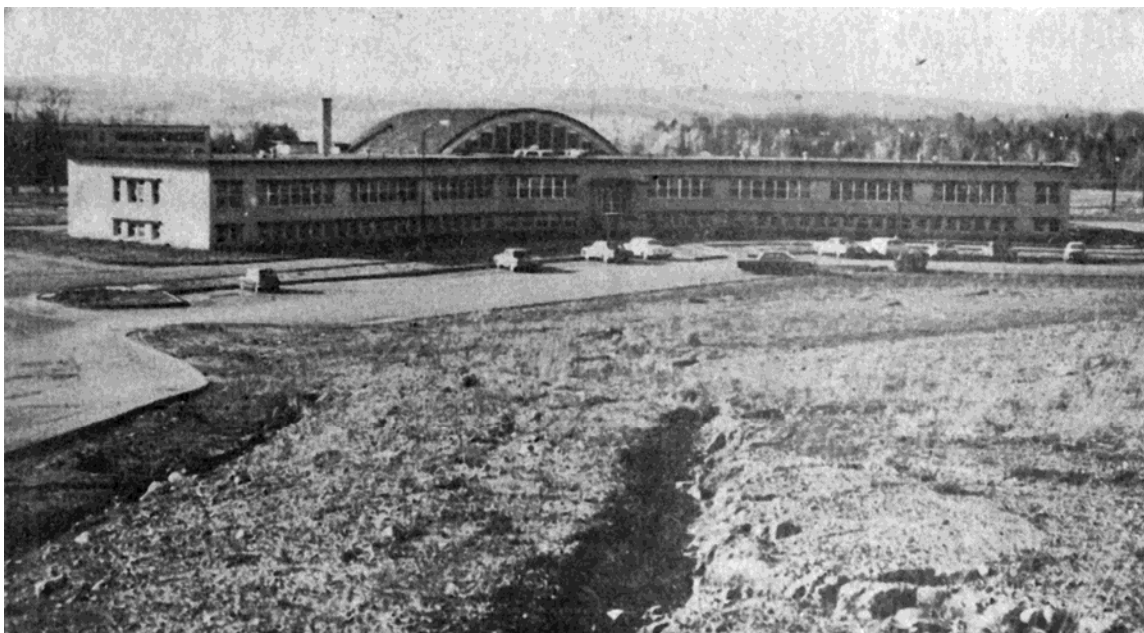
Adresse : 8475 chemin Blanchette

Architecte : [?]

Entrepreneur général : [?]

Communauté religieuse : s.o. (clergé diocésain et corporation laïque)

Autres dénominations pour l'établissement : Chalet du Petit Lac Magog, Centre Notre-Dame-de-la-Santé, Notre-Dame-de-la-Joie, Institut Val-du-Lac et École de Val-du-Lac



Un des pavillons de l'Institut Val-du-Lac, 1966. (*La Tribune*, 31 octobre 1966, p. 22)

Historique

Les informations qui suivent résultent d'une sélection des éléments jugés les plus significatifs pour l'histoire de l'établissement

1944 : « un chalet de bois est construit près du Petit Lac Magog pour accueillir pendant l'été les garçons qui fréquentent les écoles de la S.R.S. [Société de Réhabilitation de Sherbrooke] »¹ (la Société de Réhabilitation de Sherbrooke est fondée en avril 1943 par Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke ; il s'agit d'une œuvre diocésaine ambitieuse, qui s'impliquera, entre autres, auprès des orphelins, des enfants malades ou encore jugés déficients ; la SRS sera progressivement démantelée dans les années 1950 et 1960, et plusieurs de ses services seront repris par les services sociaux gouvernementaux et les organisations communautaires)²

1948 : « le camp d'été devient un centre permanent où des jeunes sont reçus pendant toute l'année » ; est connue sous le nom de Centre Notre-Dame-de-la-Santé (N.D.S.) à partir de ce moment ; « durant cette période, la plupart des enfants reçus à N.D.S. sont illégitimes et proviennent en majorité des crèches de Montréal et de Québec » ; on considère ces enfants comme « débiles-légers »³

¹ Isabelle Fournier, *Les internats de rééducation au Québec : un cas type, l'Institut Val du Lac (1944-1972)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1996, p. 34.

² Isabelle Fournier, *Les internats de rééducation au Québec : un cas type, l'Institut Val du Lac (1944-1972)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1996, p. 30-34.

³ Isabelle Fournier, *Les internats de rééducation au Québec : un cas type, l'Institut Val du Lac (1944-1972)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1996, p. 35-36.



Fêtes de Noël pour les jeunes garçons du Centre Notre-Dame-de-la-Santé, 1949. (Fonds Lucien Bédard, Société d'histoire de Sherbrooke, IP493)

1958 : le Centre prend le nom de Notre-Dame-de-la-Joie⁴

1959 : le Centre prend le nom d'Institut Val-du-Lac⁵ ; le Centre est de plus en plus financé par le gouvernement québécois et prend un tangente résolument scientifique (près des milieux universitaires), si bien qu'au début des années 1970, le Ministère des Affaires sociales subventionne l'ensemble des activités⁶

Octobre 1966 : reportage de *La Tribune* soulignant la renommée internationale de l'Institut ; on souligne, entre autres, l'apport de son premier directeur, Euchariste Paulhus, grand spécialiste de l'enfance inadaptée et de la psychoéducation ; le site

⁴ Isabelle Fournier, *Les internats de rééducation au Québec : un cas type, l'Institut Val du Lac (1944-1972)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1996, p. 37.

⁵ Isabelle Fournier, *Les internats de rééducation au Québec : un cas type, l'Institut Val du Lac (1944-1972)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1996, p. 37.

⁶ Isabelle Fournier, *Les internats de rééducation au Québec : un cas type, l'Institut Val du Lac (1944-1972)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1996, p. 39-40.

appartient, à ce moment, au Ministère de la Famille et du Bien-être, mais est administré par une corporation laïque⁷

1972 : l'Institut accueille maintenant les jeunes « mésadaptés sociaux »⁸

3 mars 1975 (75-2215) : le Comité exécutif (CE) de la Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE) autorise la signature d'un protocole d'entente avec l'Institut Val-du-Lac⁹

26 août 1980 (CE 80-12437) : le CE autorise la signature d'un protocole d'entente entre l'Institut Val-du-Lac et la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS), « relativement à des échanges de services entre ces deux établissements et ce, pour une durée d'un an, renouvelable automatiquement d'année en année, à moins d'avis contraire de l'une des deux parties intéressées » (renvoi au document 2-54-168)¹⁰

Mai 1983 : reportage de *La Tribune* soulignant les particularités de Val-du-Lac ; Centre de « réadaptation pour jeunes mésadaptés avec problèmes socio-affectifs » ; 112 garçons et filles de 6 à 17 ans¹¹

16 septembre 1986 (pas de résolution) : un commissaire est nommé responsable du « groupe d'écoles Le Relais St-François, Val-du-Lac et Pédo-psychiatrie »¹²

⁷ [s.n.], « Val-du-Lac, un centre de rééducation dont la renommée dépasse les frontières », *La Tribune*, 31 octobre 1966, p. 22 et 20.

⁸ Lucie Champagne, *Répertoire des sources en histoire de l'éducation en Estrie*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 1993, p. 194.

⁹ CSRE, *Livre des délibérations du CE*, 24 avril 1974 au 9 février 1976, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 163.

¹⁰ CSCS, *Livre des minutes du CE*, 8 juillet 1980 au 14 avril 1981, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 18.

¹¹ Lise Ouellette, « Val-du-Lac : une école pas tout à fait comme les autres », *La Tribune*, 21 mai 1983, p. A6.

¹² CSCS, *Livre des minutes du CC*, 19 août 1986 au 30 juin 1987, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 31-32.

- 16 janvier 1990 (CE 90-16084) :** le CE abroge l'entente intervenue entre l'Institut Val-du-Lac et la CSRE le 28 juin 1977 et accepte l'entente « révisée » du 28 novembre 1989, cette fois entre l'Institut et la CSCS¹³
- 17 février 1998 (C-PR-98-060) :** le Conseil provisoire de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) autorise la relocalisation des élèves du Relais Saint-François à Val-du-Lac à partir de l'année scolaire 1998-1999¹⁴
- 9 juin 1998 (C-PR-98-139) :** le Conseil provisoire de la CSRS accepte les modifications à l'acte d'établissement de l'école Val-du-Lac¹⁵ [voir ci-dessus]
- 14 octobre 2003 (CC 2003-632) :** les commissaires autorisent la signature d'une entente de dix ans entre la CSRS et le Centre jeunesse de l'Estrie, concernant la location de locaux pour le Centre de jour Val-du-Lac¹⁶ [le Centre jeunesse de l'Estrie étant l'actuel propriétaire et gestionnaire du Centre Val-du-Lac]
- 18 juin avril 2013 (CC 2013-1969) :** modification de l'acte d'établissement de l'école de Val-du-Lac – changement du nom pour École Le Monarque ; « considérant que l'école souhaitait se distinguer du Centre Val-du-Lac et que la symbolique du Monarque est : « ce que tu es, voyageur, persévérant » »¹⁷

¹³ CSCS, *Livre des délibérations du CE*, 14 novembre 1989 au 11 décembre 1990, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 48.

¹⁴ Conseil provisoire de la Commission scolaire francophone 05-02, *Livre des délibérations*, 23 septembre 1997 au 9 juin 1998, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 38.

¹⁵ Conseil provisoire de la Commission scolaire francophone 05-02, *Livre des délibérations*, 23 septembre 1997 au 9 juin 1998, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 80.

¹⁶ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 21 août 2001 au 17 février 2004, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 220-221.

¹⁷ CSRS, *Livre des délibérations du CC*, 20 mars 2012 au 9 décembre 2014, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 145.